

Général:

1. Les présentes conditions générales s'appliquent à la promotion « The Big Scratch » (ci-après dénommée : la « Promotion ») de « Ellis », représentée par la société Bunz NV (ci-après dénommée : l'« Organisateur »). NV a son siège social à Borsbeeksebrug 34, bus 4, 2600 Anvers.
2. La Promotion vise à promouvoir Ellis en organisant une promotion qui donne aux clients une chance de gagner un produit gratuit ou un autre prix de l'Organisateur. Cette promotion n'est pas cumulable avec d'autres promotions.
3. La promotion se déroule du 20 septembre 2021 au 3 octobre 2021 (fini = fini). Les cartes à gratter peuvent être restituées jusqu'au 15 décembre 2021 inclus. La Promotion n'est valable qu'en Belgique.
4. L'Organisateur et les participants sont liés par le contenu et les dispositions des présentes conditions générales.
5. L'Organisateur a le droit de mettre fin à la Promotion ou de modifier les conditions de la promotion dans l'intervalle en cas de force majeure. Dans ce cas, une version révisée des conditions de la promotion sera placée sur le site ellis.be/thebigscratch, avec une date d'entrée en vigueur de cette version révisée.

Explication:

6. Si vous effectuez des achats dans un point de vente Ellis belge pendant la période promotionnelle, vous recevrez une (1) carte à gratter « The Big Scratch » pour chaque commande. (ci-après : « Carte à gratter » ou « Cartes à gratter »). Une commande est considérée comme une transaction.
7. Les cartes à gratter seront émises du 20 septembre 2021 au 3 octobre 2021 (le = disparu)
8. Des cartes à gratter seront également émises pendant la période promotionnelle sur les commandes de retrait passées via ellis.be, ainsi que via la plateforme Deliveroo.
10. Les prix à gagner, qui sont inclus plus loin dans le présent règlement, peuvent être gagnés (ci-après : « Carte à gratter gagnante ») si : i. Pour la question à choix multiples, la bonne réponse a été grattée, sans que les cases des réponses incorrectes soient grattées ;
11. Aucun droit ne peut être tiré du caractère incomplet ou inexact des questions à choix multiples. L'Organisateur ne consultera donc pas à ce sujet.
12. Un gagnant de la Promotion est la personne physique qui remet une Carte à Gratter Gagnante à l'Organisateur (ci-après : « Gagnant » ou « Gagnants »).
13. Une carte à gratter avec laquelle le gagnant a droit à un produit gratuit ou une carte à gratter avec droit à une promotion d'article ne peut être utilisée que dans les points de vente Ellis belges jusqu'au 15 décembre 2021. Après avoir remis la carte à gratter, l'employé récupère la carte à gratter et peuvent ils ne plus être resoumis. Après le 15 décembre 2021, le droit au prix que le Gagnant a gagné grâce à une Carte à Gratter Gagnant expirera.
14. Les cartes à gratter ne peuvent pas être utilisées via ellis.be.
15. Les cartes à gratter ne peuvent pas être échangées contre de l'argent.
16. L'organisateur se réserve le droit de refuser les cartes à gratter (gagnantes) qui ne remplissent pas les conditions ou qui semblent frauduleuses.
17. Les cartes à gratter ne peuvent pas être utilisées à d'autres fins que celles spécifiées dans les conditions de la promotion.

Des prix

18. Pour les produits gratuits, le Gagnant ne les recevra qu'en échange d'une Carte à Gratter Gagnante et uniquement dans les conditions suivantes :

- Le produit ou la promotion de produit auquel le Gagnant a droit est le produit dont une image ou une description est apparue après avoir gratté la Carte à gratter et le Gagnant a gratté la bonne case de la question à choix multiples sur la Carte à gratter sans les cases de la carte à gratter est en train d'être grattée, des réponses incorrectes ont été grattées ;
- La carte à gratter gagnante doit être apportée au point de vente, après quoi les employés de l'organisateur évaluent s'il existe une carte à gratter gagnante et si la carte à gratter gagnante correspondante peut être échangée contre le produit concerné.
- Le Gagnant doit être une personne physique âgée d'au moins 18 ans et également domiciliée en Belgique.

19. Les employés et employés de l'Organisateur, ainsi que les employés et employés des entreprises qui participent d'une manière ou d'une autre à l'organisation ou au déroulement du concours, ne peuvent prétendre à ce prix. Leurs parents au premier degré et les personnes vivant avec eux ne sont pas non plus autorisés à participer à la Promotion.

20. Les lots à gagner sont les suivants :

- 1 an de burgers gratuits. Le gagnant de ce prix a une chance de gagner 1 an de citoyens gratuits, avec une limite de 1 citoyen par jour. Le gagnant recevra un laissez-passer auprès des employés d'Ellis en échange de sa carte à gratter gagnante. Cette carte sera disponible dans tous les Ellis. Les dépôts sont acceptés pendant 365 jours après l'émission. L'organisateur choisit quand le largage aura lieu. Valable uniquement dans les points de vente Ellis belges.
- 250 Burgers Gratuits : Ces cartes à gratter vous donnent droit à 1 burger gratuit de votre choix. Lors du paiement à la caisse d'une des points de vente, le montant du hamburger consommé sera déduit de la facture en échange de la carte à gratter gagnante. Valable uniquement dans les points de vente Ellis belges.
- 500 appetizers offerts : ces cartes à gratter vous donnent droit à 1 appetizer gratuit de votre choix. Les nachos, les nachos au fromage et les dirty nachos ne comptent pas ici. Lors du paiement à la caisse d'une des points de vente, le montant de l'appetizer consommé sera déduit de la facture en échange de la carte à gratter gagnante. Valable uniquement dans les points de vente Ellis belges.
- 1,5€ de réduction sur la boutique en ligne Ellis. Cette remise s'applique uniquement aux commandes à emporter passées via le site www.ellis.be. La remise s'applique uniquement aux commandes à partir de 15€ et n'est pas cumulable avec d'autres remises.

21. Les prix ci-dessus ne peuvent être échangés contre de l'argent.

22. Les prix ci-dessus expireront et seront acquis à l'Organisateur s'ils sont refusés par le Gagnant ou s'ils n'ont pas été échangés après le 15 décembre 2021.

23. Les prix ne sont pas cumulables avec d'autres promotions, remises ou produits gratuits.

Responsabilité

24. Le Promoteur n'est pas responsable des dépenses supplémentaires et/ou des frais de déplacement que les Gagnants pourraient encourir ou encourir dans le cadre de la participation à cette Promotion, de l'acceptation, de l'utilisation et/ou de la mauvaise utilisation du prix.

25. L'Organisateur et les assistants ou les tiers engagés par lui ne sont responsables d'aucun dommage causé par le prix attribué par lui, ni de tout dommage ou préjudice de quelque nature que ce soit aux biens et/ou aux personnes, résultant de l'utilisation ou du déploiement de le prix décerné.

26. L'Organisateur n'est pas responsable des défauts des prix qu'il doit fournir.

L'Organisateur ne donne aucune garantie sur les dotations qu'il fournira.

27. L'Organisateur veille à l'organisation de la Promotion avec la plus grande attention. Néanmoins, il est possible que les informations soient incomplètes ou incorrectes. Toute inexactitude, erreur d'impression, d'orthographe, de composition ou autre, problème technique ou autre de la Promotion ne peut être invoqué comme motif d'obligation ou de responsabilité de la part de l'Organisateur, et l'Organisateur ne peut être tenu responsable d'un problème technique. suite à quoi il n'est pas possible de participer à la Promotion ou pour des problèmes techniques pouvant empêcher le bon déroulement de la Promotion.

Provisions finales

28. Tous les droits d'auteur concernant la Promotion, y compris tous les textes, images, mises en page et autres informations, appartiennent à l'Organisateur.

29. La loi belge s'applique à ce cadeau.

30. Pour toute question, réclamation et/ou commentaire concernant la Promotion, veuillez contacter le service client Ellis à l'adresse e-mail customercare@ellis.be